



Accueil des responsables des élèves du lycée professionnel

Françoise Dolto

Bienvenue

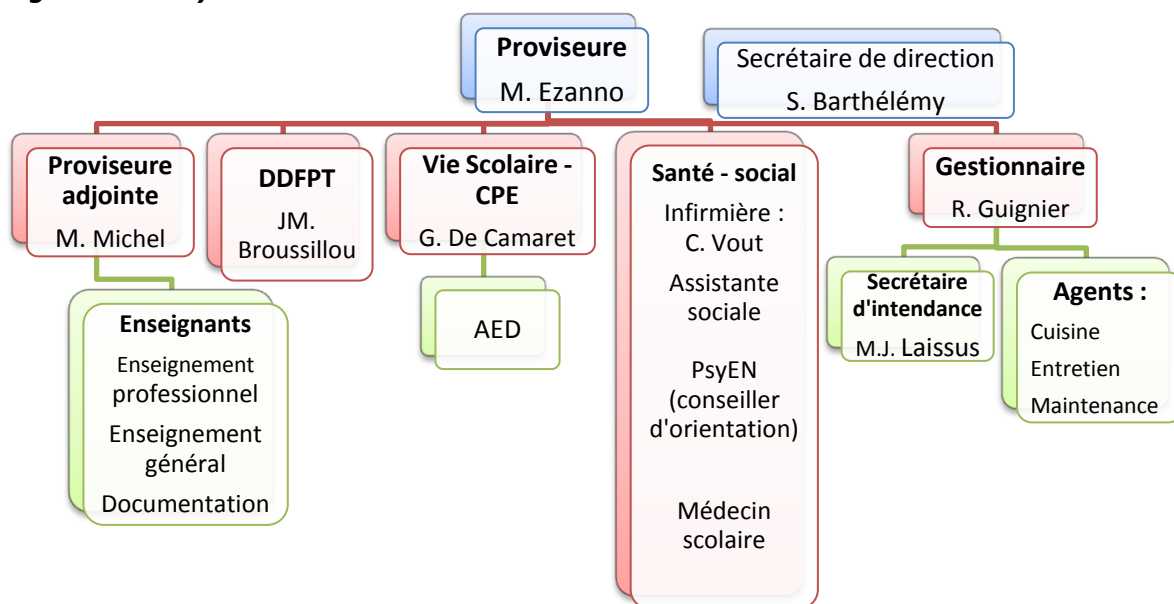
Le lycée professionnel Françoise Dolto propose des formations autour d'un **pôle industriel** : bac professionnel microtechnique, électrotechnique, bac pro et CAP métallerie et chaudronnerie, et d'un **pôle santé social** : bac pro accompagnement soins services à la personne, mention complémentaire aide à domicile et diplômes d'état aide soignant et accompagnant éducatif et social.

L'établissement scolarise 300 élèves dont 10 élèves en apprentissage (bac pro chaudronnerie).

Vous nous confiez votre enfant et vous nous faites confiance pour leur formation mais c'est ensemble que nous l'éduquons. **Pour toutes ces raisons, vous avez toute votre place dans l'établissement.** Nous vous encourageons à participer aux élections et à siéger aux instances, à apporter votre contribution. Les parents élus travaillent étroitement avec la Direction.

Vous pouvez joindre les personnels (voir page suivante) en cas de difficulté, de doute ou pour faire le point. Vous serez toujours les bienvenus.

Organigramme du lycée



Quelques sigles :

PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) : période temporaire de mise en situation en entreprise ou en structure au cours de laquelle l'élève acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation.

DDFPT : Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

CPE : Conseiller Principal d'Education

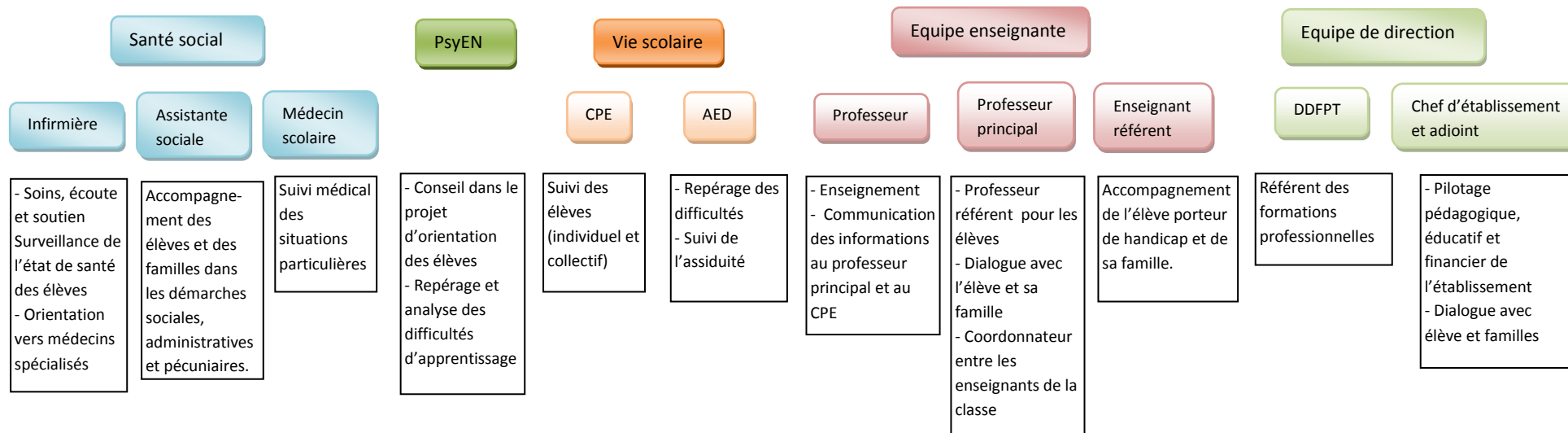
AED : Assistant d'Education

PsyEN : Psychologue de l'Education Nationale (ex Conseiller d'orientation psychologue)

Le lycée aussi a besoin de vous

- Participation aux **instances de décisions** : soyez informés, participez aux décisions
- Participation aux **conseils de classe** : représentez les parents, apportez votre regard
- **Taxe d'apprentissage** : grâce à vous, votre entreprise peut contribuer à notre réussite

Champs de compétences des personnes ressources de l'établissement



Coéducation avec les parents d'élèves : dialogue, conseil, accompagnement

Comment nous contacter ?

Téléphone du standard : 04 76 28 85 00 - Adresse mail du lycée : ce.0382274r@ac-grenoble.fr

Site du lycée: <http://francoise-dolto.elycee.rhonealpes.fr/> (avec accès à l'emploi du temps, cahier de textes, notes)

Qui contacter ?	Comment ?	
Professeur	Prendre rendez-vous	Carnet de correspondance ou mail (par l'ENT)
Vie scolaire	Appel téléphonique	04 76 28 85 00 / 04 76 28 85 10
CPE	Appel téléphonique ou prise de rendez-vous	04 76 28 85 00 / 04 76 28 85 04
Proviseur	Appel téléphonique ou prise de rendez-vous	Par l'intermédiaire du secrétariat : 04 76 28 85 00
Proviseur adjoint		
Services intendance	Appel téléphonique	04 76 28 85 00
Infirmière	Appel téléphonique	04 76 28 85 00 / 04 76 28 85 07
DDFPT (stages)	Appel téléphonique ou prise de rendez-vous	04 76 28 85 00 / 04 76 28 85 06
Assistante sociale	Appel téléphonique ou rendez-vous le vendredi	04 76 28 85 00
Psychologue de l'éducation nationale (orientation)	Prendre rendez-vous par l'intermédiaire de la documentaliste	04 76 28 85 00

Des rencontres et des informations régulières

Quand ?	Quoi ?	Quelques précisions
2 septembre 2019	Rentrée des élèves de seconde	Les parents d'élèves de seconde et des nouveaux élèves sont invités la matinée et au repas de midi
13 septembre 2019	Réunion des parents par classe avec les enseignants	
11 octobre 2019	Elections des représentants de parents au Conseil d'Administration	Election par correspondance
6 décembre 2019	Remise du bulletin du premier trimestre aux parents d'élèves de 2 ^{nde}	Les parents peuvent préciser leur horaire de rendez-vous
24 janvier 2020	Remise du bulletin du premier semestre aux parents d'élèves de terminale CAP	
7 février 2020	Remise du bulletin du premier semestre aux parents d'élèves de 1 ^{ère} et terminale	
3 avril 2020	Remise du bulletin du deuxième trimestre aux parents d'élèves de 2 ^{nde}	
Fin juin	Ré-inscription	
3 juillet 2020	Fin année scolaire	

Devenir lycéen : ce qui change, ce qui ne change pas

➤ **Ce qui change : un enseignement différent et de nouveaux droits**

L'entrée en lycée professionnel est un nouveau départ : avec la possibilité de bien re-démarrer un cycle, de nouvelles matières, un enseignement général plus concret qu'en lycée général, et abordé d'une façon plus dynamique. Les heures de pratique professionnelle représentent une partie importante de l'emploi du temps, avec des activités et des responsabilités, comme dans la vie active. Les périodes de formation en entreprises (PFMP) sont un moment attendu et sont particulièrement appréciées des élèves, amenés à se prendre en charge et à démontrer leurs compétences et qualités professionnelles, tout en bénéficiant de l'expérience de l'entreprise et du maître de stage.

L'entrée au lycée, c'est aussi l'accès à plus d'autonomie, plus de droits, un peu plus de liberté, l'apprentissage de nouvelles responsabilités.

➤ **Mais ce qui ne change pas : les exigences scolaires et civiques**

Même s'il grandit et entre au lycée, l'élève reste un élève. Avec plus de droits... mais plus de devoirs. En somme, plus de responsabilités. Enseignement professionnel et "stages" ne signifient pas moins d'exigences, au contraire. Il n'est plus excusable d'être en retard, de ne pas avoir son matériel, d'oublier son travail... Tout personnel de l'établissement, quel que soit son statut, est légitime pour faire respecter le règlement intérieur à tout élève.

Au lycée, comme au collège, le carnet de correspondance est de rigueur, les absences doivent être justifiées par les parents et les manquements (assiduité, comportement...) sont sanctionnés.

Questions réponses habituelles

➤ **Mon enfant arrive en retard et ne peut pas rentrer en cours... C'est normal ?**

Oui. Nous lui apprenons à gérer son temps et à respecter les horaires. En stage, des élèves se font renvoyer à cause de leurs retards et absences. Nous lui apprenons aussi à respecter le travail des autres : celui du professeur et celui de ses camarades.

➤ **Mon enfant est malade, a des problèmes de santé, des difficultés personnelles...**

S'il est malade, prévenez la vie scolaire le plus rapidement possible. Au besoin, nous mettrons en place la transmission des cours. En cas de difficultés personnelles de l'élève ou de la famille, il est souhaitable de rencontrer l'infirmière (lundi au vendredi) ou l'assistante sociale (le vendredi).

➤ **Quelles sont les possibilités d'aides financières ?**

Les élèves boursiers ont déposé leur dossier en collège. La notification est valable pour les trois ans de la formation. Dans les autres cas, si la situation le justifie, il est possible de remplir un dossier avant le 2 octobre. Par ailleurs, pour tous, en cas de difficultés passagères, ou en complément de la bourse, il est possible de faire appel au fonds social. S'adresser à l'assistante sociale.

➤ **Mon enfant a une mesure de compensation du handicap**

Nous travaillons dans la continuité du collège. Vérifiez que nous avons connaissance de la mesure : nous mettrons en œuvre l'aménagement. Au besoin, il sera nécessaire de constituer des dossiers. Informations auprès de l'infirmière.

➤ **Téléphone mobile : quelles sont les règles au lycée ?**

Outils de loisirs et de communication, il est incompatible avec l'enseignement, qui exige du travail et de la concentration. Le téléphone doit donc être rangé et éteint pendant les cours. Si un téléphone est utilisé en classe, l'enseignant confisque le téléphone et l'apporte à la direction ; la première fois, la direction remettra le téléphone à l'élève à la fin de la journée, à ses parents pour les fois suivantes. Nous attirons votre attention sur les conséquences d'un usage immodéré des smartphones en matière de sommeil, d'addiction et de respect de la vie privée (nombreux conflits causés par les réseaux sociaux).

➤ **Pour toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter**